

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-24

présenté par

M. Abad, M. Wauquiez, M. Straumann, M. Sermier, M. Daubresse, M. Lazaro, M. Le Ray,
M. Dhucq, Mme Pernod Beaudon, M. Philippe Armand Martin, Mme Zimmermann, M. Verchère,
Mme Nachury, Mme Grosskost, M. Gérard, M. Luca, M. Debré, M. Reiss, Mme Levy,
M. Dassault, M. Gandolfi-Scheit, M. de Ganay et M. Delatte

ARTICLE 13

Supprimer les alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer le I. 1° et 2° de cet article qui vise à supprimer le CI pour dépenses de prospection commerciale et le dispositif d'exonération des suppléments de rétrocession d'honoraires perçus par les professions libérales à l'occasion d'activités de prospection commerciale réalisées à l'étranger respectivement prévus aux articles 244 quater H et 93-0 A du CGI ;

Tout le long de ce quinquennat les professions libérales ont manifesté leur exaspération face à une fiscalité trop lourde. Ils ont à plusieurs reprises déjà tiré la sonnette d'alarme.